



POLICY BRIEF

Policy Brief n°6

REGUIDE B2/202/P2 – La réinsertion vue par les Belges revenu-e-s de Syrie

Ce Policy Brief examine la réinsertion des personnes revenues de Syrie en Belgique et remet en question l'approche dominante centrée sur la sécurité, qui les considère avant tout comme des menaces. Fondée sur une recherche ethnographique, elle montre que la réintégration est un processus de long terme qui commence par la désillusion en Syrie et se poursuit durant l'incarcération et après la libération. Du point de vue des personnes concernées, la réintégration consiste à retrouver une légitimité en tant qu'acteurs sociaux et citoyens, et non simplement à purger une peine. Leurs trajectoires sont marquées par des obstacles tels que des régimes carcéraux stricts, un sentiment d'injustice judiciaire, une surveillance continue et une exposition médiatique, mais aussi par le soutien des familles, des travailleurs sociaux et de la religion. La note plaide pour des réformes des politiques publiques afin de mieux équilibrer les impératifs de sécurité avec la justice sociale et un soutien effectif à la réintégration.

Contexte et question(s) de recherche

La réinsertion des *returnees*, c'est-à-dire des personnes revenues de Syrie après avoir participé ou été associées au conflit qui s'ouvre en 2011, occupe une place singulière dans les débats publics et politiques en Belgique comme ailleurs en Europe. Depuis les attentats terroristes de 2014 (le musée juif de Bruxelles) et 2015 (Paris) et ensuite 2016 (Bruxelles et Zaventem), elle est le plus souvent appréhendée à travers un prisme sécuritaire : les *returnees* sont envisagés avant tout comme une menace potentielle et leur retour soulève des interrogations liées à la dangerosité, à la radicalisation et à la prévention du terrorisme. Cette focalisation sur le risque tend cependant à invisibiliser une dimension essentielle : le devenir social, professionnel et citoyen des personnes concernées par le retour de Syrie et la condamnation de terrorisme, ainsi que les dispositifs mis en place pour les accompagner dans leur retour à une vie ordinaire. La problématique des *returnees* ne s'est pas toujours formulée de cette manière. Avant le milieu des années 2000, la question était largement absente des politiques publiques. Le tournant sécuritaire est venu s'ancrer progressivement, au gré des évolutions internationales, des législations antiterroristes et surtout à partir de 2014, après les vagues de départs vers la Syrie et la multiplication des attentats en Europe. C'est dans ce contexte que les *returnees* se trouvent pris dans des dispositifs judiciaires, policiers et administratifs, qui encadrent strictement leurs trajectoires après le retour.

Ce Policy Brief vise à interroger le point de vue des *returnees* eux-mêmes. À travers leurs récits, ils livrent leur évaluation des politiques judiciaires et sociales qu'ils expérimentent, ainsi que la compréhension de ce que signifie « se réinsérer ». Ils montrent les obstacles qu'ils rencontrent, mais aussi les ressources et opportunités qui jalonnent ces parcours diversifiés. Leurs expériences mettent en lumière la difficulté de retrouver une place sociale légitime après une rupture

aussi radicale, et montrent que la réinsertion implique autant une reconstruction individuelle qu'une négociation avec une société souvent marquée par la méfiance après avoir mis en place des politiques ambivalentes (combinant punition et accompagnement).

Ce Policy brief se fonde sur un rapport constituant l'une des premières contributions en la matière et se propose d'apporter un éclairage sur le temps long du processus de la réinsertion étudiée. Il se base sur une étude ethnographique conduite entre 2021 et 2025 auprès de quinze *returnees* et quinze membres de familles concernées par les départs et retours de Syrie.

Principaux résultats

Quand on se place du côté des personnes revenues, une première constatation s'impose: la réinsertion ne se résume pas à une série de mesures institutionnelles, ni à une période fixe qui commencerait au moment de la sortie de prison. Elle est comprise comme un processus en mouvement, qui commence déjà au moment du départ, se poursuit en détention et se déploie bien au-delà. Partant du travail empirique, nous envisageons la réinsertion comme *la capacité de redevenir un acteur légitime au sein de la société, pouvant pleinement participer et exercer ses droits civiques et politiques*.

Constat 1: Cheminement réflexif et retour en Belgique : les premiers pas vers la réinsertion : La réinsertion, telle que perçue par nos enquêtés, commence dès la décision de rentrer en Belgique. Ce choix, souvent motivé par une désillusion profonde quant à la situation en Syrie, marque une première rupture avec l'engagement initial. Loin de l'injonction au désengagement formulée par l'autorité publique, c'est plutôt l'annonce d'une désillusion et du hiatus entre une jeunesse solidaire avec les Syriens réprimés et la réalité d'une guerre fratricide en Syrie qui oriente la rupture avec le projet migratoire vers le djihad et annonce le retour – premier pas vers la réinsertion.

Constat 2 : La place de la religion dans le processus de réinsertion : La religion joue un rôle important dans la réinsertion des *returnees*. Contrairement au discours dominant sur la « radicalisation » qui considère la pratique religieuse comme un facteur de risque, les témoignages recueillis montrent qu'elle constitue au contraire un élément de réinsertion. En détention, elle permet aux condamnés de donner un sens à leur peine et une compréhension malgré la conviction profonde quant à l'injustice d'incarcération.. Les *returnees* rencontrés insistent sur des réadaptations de leur rapport à la foi, qui s'oriente davantage vers une dimension spirituelle et morale qu'oppositionnelle vis-à-vis des gouvernements.

Constat 3 : Les procès des *returnees* : le défi de la compréhension de la peine : L'un des aspects les plus marquants dans les entretiens avec les *returnees* est leur incompréhension des peines prononcées à leur encontre. L'homogénéisation des trajectoires crée une frustration chez les personnes concernées, qui peinent à comprendre la logique de leur condamnation malgré la surmédiatisation, en Europe, du discours antiterroriste. Le sentiment d'appartenir à des sociétés où la justice fonctionne sur base de « preuves et des faits » et non des intentions – sentiment amplifié par les discours de la défense – réconforte les *returnees* dans la condamnation des jugements vécus comme une forme d'injustice.

Constat 4 : L'expérience carcérale : La prison est une étape centrale dans le parcours de réinsertion des *returnees*, mais elle est perçue de manière ambivalente. Si certains y voient une période de réflexion, l'ensemble d'entre eux dénoncent néanmoins les conditions de détention et l'isolement qui entravent toute possibilité de réconciliation effective et d'acceptation de la peine. Par ailleurs, plusieurs *returnees* témoignent d'une détention préventive particulièrement longue avant leur procès, souvent justifiée par le risque supposé qu'ils représentent.

La mise à l'isolement des détenus condamnés pour des faits de terrorisme est l'un des points les plus critiqués par les *returnees*. Le dispositif DeRadex, conçu pour évaluer et surveiller les détenus considérés comme radicalisés car jugés

pour terrorisme – notamment les retours de Syrie – ou identifiés comme tels par l'administration pénitentiaire, est particulièrement dénoncé. Il repose sur un contrôle constant, un isolement dans des cellules sans accès au soleil ni à des espaces communs de la détention comme le préau.

Constat 5 : Police et surveillance post-carcérale : la réinsertion sous contrôle : La sortie de prison ne signifie pas la fin des contraintes. Les *returnees* sont soumis à un fichage strict pendant la période de probation qui s'étend souvent à une durée de deux années. Parmi les conditions de probation, la police occupe une place importante. Les conditions de probation prévoient un suivi des *returnees* par la police locale, suivant des visites à domicile chez la personne en période de probation. Cette expérience finit par produire une relation ambivalente où nous retrouvons à la fois la suspicion, la surveillance, mais parfois la confiance, le partage et le soutien. Par ailleurs, dans plusieurs cas des relations humaines amicales et marquées de confiance partagée finissent par s'établir entre la police et des *returnees*.

Constat 6 : Le fichage médiatique : un obstacle insurmontable : La médiatisation des condamnations pour terrorisme a des conséquences durables sur la vie des *returnees* et des condamnés pour des faits de terrorisme en général. Certains *returnees* voient leur vie privée constamment exposée, rendant toute tentative de réinsertion compliquée, malgré les parcours judiciaires et sociaux réalisés. Un sentiment accompagne le plus souvent les personnes rencontrées quand elles trouvent un emploi : s'attendre à un éventuel « démasquement » et de l'identité judiciaire marquée par le nom de « terrorisme ». Certains ayant indiqué clairement ce parcours à l'employeur ont fini par être écartés, ce qui poussent d'autre à taire cette condamnation qui risque de surgir ensuite dans les relations au travail ou quand la personne est « googlée ». Cela a conduit nombre d'entre elles à rédiger des lettres et contacter à la fois les moteurs de recherche ou les médias ayant rédigé des articles les citant, afin de demander de l'anonymisation. La plupart des réponses sont négatives ou butent contre le silence. Cette situation a réconforté nombre d'entre les personnes rencontrées dans le sentiment d'injustice à propos des médias, mais aussi de la police quand elles découvrent que les informations médiatiques recoupent des enquêtes policières.

Conclusion et recommandations

À partir des entretiens menés avec les personnes revenues de Syrie, nous observons une ambivalence des processus de réintégration, qui oscillent entre, d'une part, des obstacles liés au suivi sécuritaire et juridique compliquant la réintégration (privation de certains droits civils, fermeture de comptes bancaires, interdictions de voyager, perte de la nationalité) et, d'autre part, l'existence de dispositifs de soutien mis en place pour leur offrir une seconde chance (travailleurs sociaux, familles, policiers). Sur la base de cette dualité, nous formulons les recommandations suivantes :

1. Abolir les départements dits *DeRadex* et évaluer leur fonctionnement.
2. Réexaminer la législation antiterroriste du 3 août 2016 ainsi que les critères de détention préventive qui s'y appliquent.
3. Promouvoir l'accompagnement religieux dans les parcours de réintégration et sensibiliser au rôle important des acteurs religieux dans ce processus.
4. Offrir un soutien aux familles, souvent étroitement impliquées dans la réintégration des personnes revenues et fréquemment ciblées par des sanctions administratives, judiciaires et policières.
5. Évaluer l'impact de la perte de nationalité, ainsi que sa pertinence et sa proportionnalité.
6. Évaluer et examiner le « droit à l'oubli » (et l'effacement des données) pour les personnes revenues de Syrie en ce qui concerne leurs données personnelles dans les moteurs de recherche.
7. Mettre en place des mécanismes garantissant une plus grande transparence quant à la circulation des données personnelles dans les bases de données sécuritaires (BDG, BDC-TER, VSSE) et au partage d'informations aux niveaux national et international.
8. Sensibiliser les journalistes professionnels aux conséquences néfastes de la diffusion de données privées.
9. Rendre confidentielle la liste nationale relative au terrorisme, diffusée par le Service public fédéral Finances et établie par le Conseil national de sécurité.

10. Créer des possibilités de recours contre la fermeture des comptes bancaires.
11. Sensibiliser à l'hétérogénéité des profils des personnes revenues de Syrie en mettant en lumière la diversité des parcours et des témoignages de réintégration.

En savoir plus

Sakhi, M. & Nadia Fadil. (2025) *La réinsertion du point de vue des belges revenus de Syrie*, Leuven: KU Leuven

Contact

Nom, Prénom: **Sakhi, Montassir**

Institution/Département: KU Leuven/ Department of Social and Cultural Anthropology

e-mail: montassir.sakhi@gmail.com

Nom, Prénom: **Fadil, Nadia**

Institution/Departement: KU Leuven/Department of Social and Cultural Anthropology

e-mail: Nadia.Fadil@kuleuven.be